



AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2025

Le mardi 14 octobre 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mardi 7 octobre 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
45	10	11	13

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, Mme ESCODA, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme DEGUERRY, M. DONZEL, Mme DUBARE, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUILLET, M. GUINET, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LALLEMENT, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MATHIEU, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, M. TORRION, M. VAILLOUD, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : Mme ANTUNES, M. BENOIT, M. de LEMPS, M. DRUET, M. DUPONT Noël, M. FOUILLAND, M. KAYGISIZ, M. MARTINEZ, M. MILLET, Mme PITTI.

Absents : M. AKHLAFA, M. ARMETTA, M. DOCHE, M. ISSARTEL, M. JUILLARD, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, Mme VOLAN.

Pouvoirs : M. CRACCHIOLO (pouvoir à Mme FLORE), M. HARMEL (pouvoir à M. MATZ), Mme COMUZZI (pouvoir à Mme RAVET), M. BOURGEAIS (pouvoir à M. EMIN), Mme COLLET (pouvoir à Mme EMIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à Mme LIEVIN), M. GUENRO (pouvoir à M. AUBOEUF), Mme GUIGNOT (pouvoir à M. PERRAUD), M. LENSEL (pouvoir à M. THOMASSET), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme BEY), M. MOINE (pouvoir à M. MONACI), Mme SERRE (pouvoir à M. DONZEL).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme LIEVIN Karine, Secrétaire de séance.

Mise en conformité du règlement intérieur de l'aire de grand passage de Brion / Saint-Martin-du-Fresne

Rapporteur : M. VAREYON

Haut-Bugey Agglomération assure la gestion de l'aire d'accueil de Bellignat ainsi que l'aire de grand passage des gens du voyage, confiée à un gestionnaire privé.

Dans l'attente de la réalisation de logements adaptés à Bellignat, 20 emplacements de l'aire de grand passage de Brion étaient réservés à des familles identifiées.

À la suite de la construction des pavillons et de l'emménagement des familles concernées, ces 20 emplacements ont été libérés et réintégrés à l'usage normal de l'aire de grand passage. Celle-ci atteint désormais sa capacité nominale de 80 places, conformément aux exigences du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Cette évolution rend nécessaire la mise à jour du règlement intérieur de l'aire de grand passage, afin de prendre en compte cette nouvelle configuration. Il s'agit d'une adaptation formelle du document, sans modification substantielle des modalités de gestion.

Le règlement intérieur mis à jour est annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération,
Par 58 voix pour,

- **APPROUVE** le règlement intérieur modifié intégrant les nouvelles dispositions mentionnées ci-avant.
- **FIXE** l'entrée en vigueur du nouveau règlement intérieur au 1^{er} novembre 2025.

Fait à Oyonnax, le 14 octobre 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT



La secrétaire de séance,
Mme Karine LIEVIN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Mise en conformité du règlement intérieur de l'aire de grand passage de
Brion / Saint-Martin-du-Fresne.

.....

Date de décision: 14/10/2025

Date de réception de l'accusé 17/10/2025
de réception :

.....

Numéro de l'acte : 141025_2025117

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20251014-141025_2025117-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .5

Domaines de competences par themes

Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 14_AIRE_GD_PASSAGE_RI.pdf (99_DE-001-200042935-20251017-
141025_2025117-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT_N°14.pdf (21_RP-001-200042935-20251017-141025_2025117-
DE-1-1_2.pdf)

REGLEMENT INTERIEUR AIRE DE GRAND PASSAGE

